



Communauté Départementale pour la Transition énergétique Seine-et-Marne

**Relever les défis de la transition énergétique,
de l'adaptation au changement climatique
et de la qualité de l'air**

Qui sommes-nous ?

La CDTE, communauté de travail départementale pour la transition énergétique, est composée de tous les partenaires régionaux et départementaux pour :

- appuyer et coordonner la mise en place de la transition énergétique et du développement des stratégies locales énergétiques ;
- accompagner les collectivités dans leur PCAET, démarche à la croisée de la déclinaison des politiques (loi TEPCV*, politique régionale énergie et climat, plans de développement locaux) et les projets locaux.



**La CDTE, un comité d'acteurs
dynamiques avec de multiples
compétences
au service des territoires**



Notre principal objectif : intégrer la transition énergétique dans tous vos documents de planification (PCAET, PLU, PLUI, PLH, PLD...)

Pour développer une nouvelle économie locale, réduire les risques, protéger les ressources et améliorer le cadre de vie

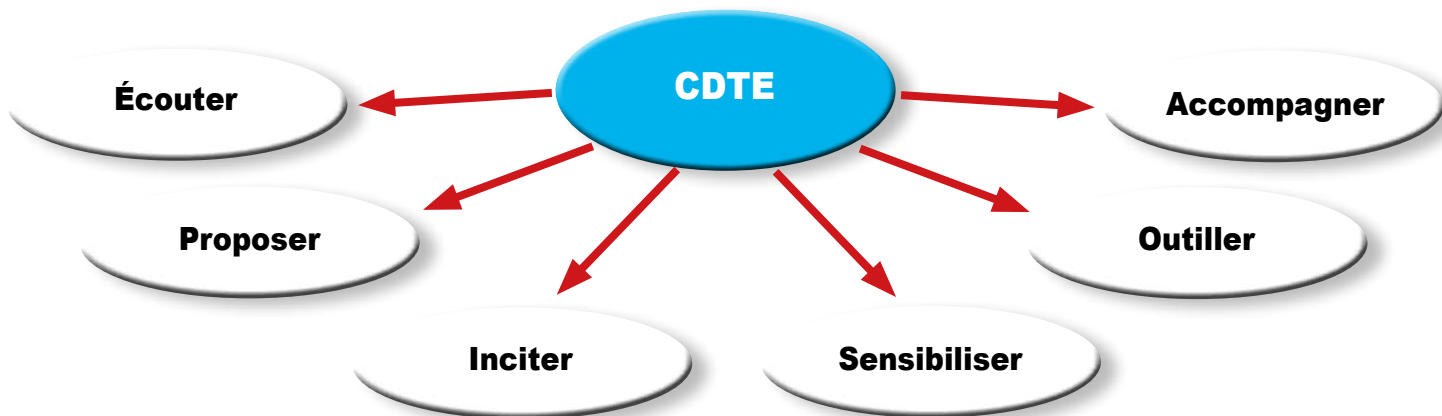
A qui s'adresse-t-on ?

Aux élus et techniciens des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et des communes.

Contact DDT 77 : 288 Avenue Georges Clemenceau - Parc d'activités - 77000 Vaux-le-Pénil
Mail : ddt-semcv@seine-et-marne.gouv.fr
Site des services de l'État : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/>
Téléphone : 01.60.56.72.71

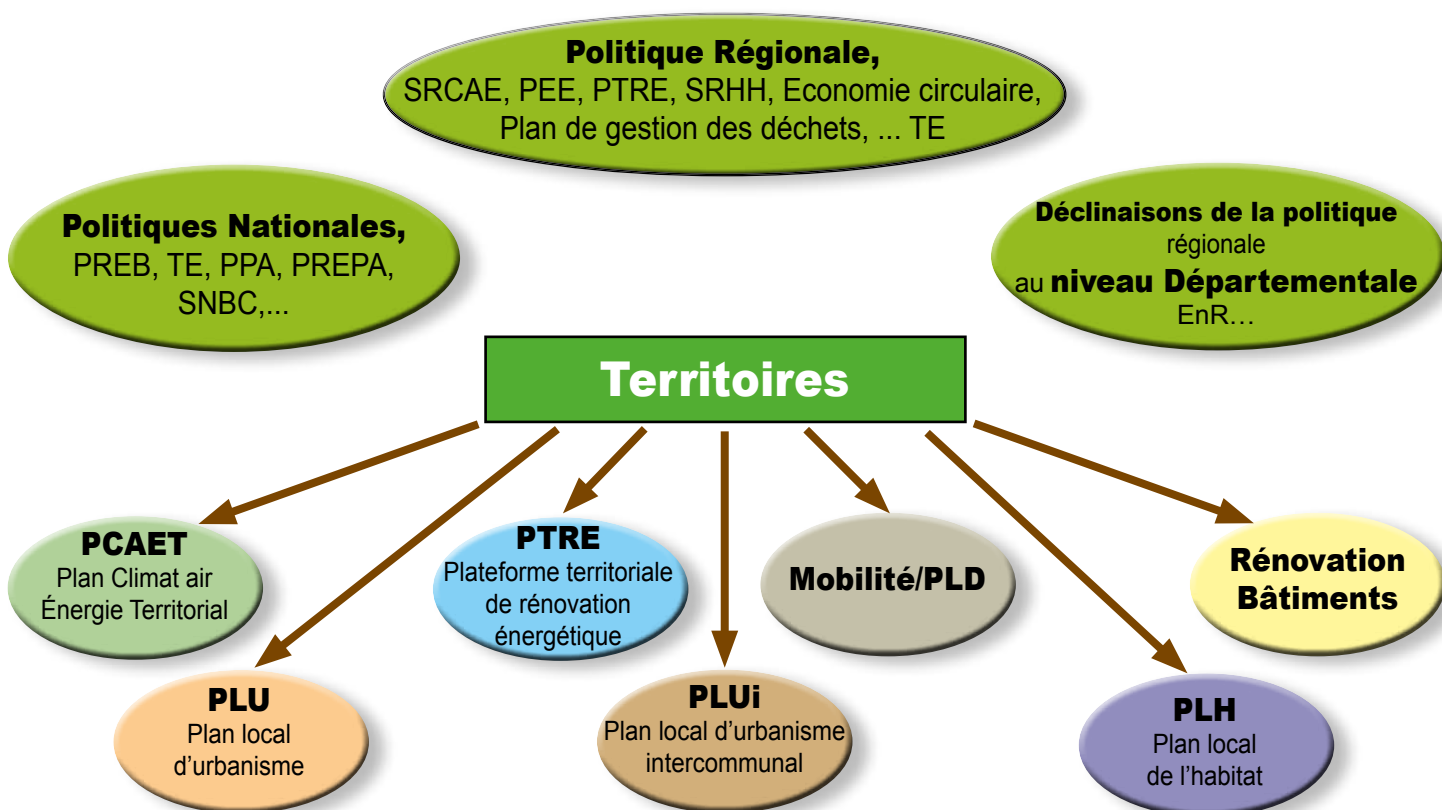
Que vous propose la CDTE ?

- être à l'écoute de vos territoires ;
- proposer des ressources et des outils pour faciliter la mise en œuvre des politiques de transition énergétique ;
- organiser des séminaires à la carte de sensibilisation au PCAET, avec des animations participatives et des rencontres thématiques ;
- accompagner votre PCAET, tous vos autres documents de planification (PLU, PLUi, PLH, PLD...) et vos programmes (développement des énergies renouvelables...).



Quel est le rôle des territoires ?

Les territoires sont au cœur de la transition énergétique : ils déclinent et mettent en œuvre les politiques et les programmes nationaux et régionaux.



En application de la loi de transition énergétique, les EPCI de plus de 20 000 habitants doivent élaborer dans les deux années qui viennent un PCAET. Ce plan doit définir des objectifs pour lutter contre le changement climatique et adapter le territoire à ce changement. Il doit permettre de transcrire au niveau local des politiques publiques prioritaires et de développer des projets locaux. Ses impacts doivent être évalués (économies d'énergie, développement économique, attractivité territoriale, amélioration de la qualité de l'air, de la santé et du cadre de vie des habitants...).

Comment la CDTE peut-elle les accompagner ?

La CDTE accompagne les territoires pour les aider à exercer leurs compétences en matière d'énergie. Elle a établi une feuille de route « Transition énergétique 2018-2020 » accompagnée d'un plan d'actions (cf. page suivante).

- Elle développe une stratégie locale pour l'énergie en Seine-et-Marne reposant sur des objectifs spécifiques à nos territoires à partir d'un diagnostic partagé :
 - ✓ Promotion des énergies renouvelables et de récupération à travers les plans de développement locaux et les schémas de développement de chaque EnR ;
 - ✓ Facilitation de la diversification de l'offre d'énergie ;
 - ✓ Lutte contre la précarité énergétique (action sur les causes, accompagnement des populations en situation de précarité énergétique,...).

- Elle fournit aide et conseils :
 - ✓ Information concernant les aides financières et participation aux dispositifs de financement (pré-diagnostics et diagnostics Énergie, études, contrats d'objectifs...) ;
 - ✓ Conseils sur les travaux d'économies d'énergie et diffusion des bonnes pratiques ;
 - ✓ Éducation, formation et sensibilisation du public ;
 - ✓ Aide à la valorisation du potentiel énergétique et à l'aménagement durable des territoires.

- Elle facilite l'émergence des projets et les accompagne :
 - ✓ Mise en réseau des acteurs ;
 - ✓ Aide à la simplification des procédures ;
 - ✓ Mise en place d'un « guichet EnR » ;
 - ✓ Signature de chartes d'engagement, préconisations et suivi des projets ;
 - ✓ Échange de données, mise à disposition d'outils.

Les enjeux de la transition énergétique en Île-de-France et en Seine-et-Marne

La consommation énergétique de l'Île-de-France s'élève à environ 215 TWh. Elle a certes diminué de près de 12% en 10 ans mais ce mouvement doit s'intensifier pour respecter l'objectif national qui est de stabiliser le réchauffement climatique sous le seuil de 2°C d'ici 2100, seuil à partir duquel les scientifiques envisagent un effet d'emballement et des impacts irréversibles. La lutte contre le changement climatique est abordée sous deux angles complémentaires :

- d'une part la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- d'autre part l'anticipation des conséquences du changement climatique.

Le SRCAE (Schéma régional climat air énergie) définit les objectifs et orientations en matière d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables et de récupération et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il définit les trois grandes priorités régionales en matière de climat, d'air et d'énergie :

- Le renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments avec un objectif de doublement du rythme des réhabilitations dans le tertiaire et de triplement dans le résidentiel ;
- Le développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération, avec un objectif d'augmentation de 40 % du nombre d'équivalent logements raccordés d'ici 2020 ;
- La réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre du trafic routier, combinée à une forte baisse des émissions de polluants atmosphériques (particules fines, dioxyde d'azote).

Le SRCAE permet d'aider les collectivités à définir les actions concrètes à mener sur leurs territoires dans le cadre des PCAET. La Seine-et-Marne présente aussi des spécificités territoriales qui constituent des atouts et/ou des menaces :

- un territoire vaste à l'échelle de la région et très hétérogène ;
- une forte croissance démographique ;
- un parc de logements vieillissant ;
- une place de la voiture prédominante dans les modes de transport ;
- un potentiel de développement des EnR et de valorisation énergétique important.

Le plan d'actions de la CDTE 77 pour 2018-2020

Planification énergétique	Accompagner les collectivités dans l'élaboration de leur documents, planification, schémas, PCAET, PLD, PDE, PDIE, EnR ...	DDT 77	
	Aménagement	Accompagner le développement des réseaux mobilité « propres » et coordonnées les actions des acteurs du territoire.	SDESM
	Mobilité	Animation d'un groupe de travail sur les enjeux de l'adaptation en Seine-et-Marne aux changements climatiques et la traduction de pratiques dans les actions territoriales : aménagement, eau, constructions bioclimatiques.	CD 77
Énergie dans le patrimoine bâti	Création d'une plateformes de rénovation énergétique de l'habitat, conseils en énergie de proximité et la sensibilisation des usagers à l'économie d'énergie.	CD 77 - SEME	
	Rénovation patrimoine bâtipublics et usages de sociaux de l'énergie, information sur les aides financières, opération Cit'isol...	DDT 77	
	Accompagner les innovations sociales dans l'énergie.	SEME	
Projets locaux d'EnR-R	Léver les freins au développement des projets : éolien, photovoltaïque, hydroélectricité, soutenir les acteurs ...	SDESM	
	Fédérer, favoriser le montage de projets au réseau de chaleur.	SDESM	
Filières courtes d'aliments et de matériaux	Valorisation non alimentaire de la biomasse, suivi via l'observatoire de la ressources biomasse.	Chambre d'agriculture	
	Contribution de l'agriculture à l'économie circulaire et locale et suivi via l'observatoire des projets agricoles.	Chambre d'agriculture	
Économie circulaire et locale	Elaboration d'un schéma départemental de la méthanisation.	CD 77 et chambre d'agriculture	
	Accompagnement, développement des filières de valorisation des déchets, matériaux et économie circulaire.	CD 77 - Ensemble 77	
	Mise en service d'un guichet unique EnR pour avis d'opportunité des projets.	DDT 77	
Sensibilisation, Formation, mobilisation sur la transition énergétique	Accompagner les PCAET	CDTE 77	
	Offre de formation Air-Energie-Climat	SEME	
	Identification des sources des données énergétique disponibles chez tous les partenaires.	SDESM - DDT 77	
Qualité de l'air	Accompagner la prise en compte de la Qualité de l'Air en cohérence avec les enjeux climat et énergie (porter à connaissance des données disponibles, formation, plans d'actions, ...)	DDT 77	

Quels sont les organismes, membres de la CDTE 77 ?

Animateur : Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne (DDT - SEMCV)

Membres : État (DRIEE, Préfecture), Conseil régional d'Île-de-France et IAU Département énergie et climat, ADEME, Conseil départemental et Seine-et-Marne Environnement, Union des maires de Seine-et-Marne, Chambre régionale d'agriculture, Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre de commerce et d'industrie, Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM).

